

République Française  
Département Loire-Atlantique  
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le : 04/05/2021  
Et  
Publication ou  
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

**A été nommée secrétaire** : Mme FIOT Nathalie

2021\_029 – Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention - Périscolaire

M. le maire présente au conseillers le projet de création du bâtiment d'accueil périscolaire.

Le marché de maîtrise d'œuvre étant désormais attribué, nous connaissons le montant estimatif du projet.

Le coût de cette opération est estimé à 103 560€ HT.

A ce titre, il est proposé au conseil de déposer un dossier de subvention de Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL).

Le plan de financement prévu est le suivant :

- DSIL 2021 ..... 82 848 €
- Autofinancement ..... 20 712 €

Les coûts estimatifs se présentent comme suit :

Maitrise d'œuvre	11 060,00 €
Travaux	86 500,00 €
Coordination SPS	2 000,00 €
Diagnostics amiante et plomb	4 000,00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'accepter l'opération création du bâtiment d'accueil périscolaire ;
- D'autoriser M. le maire à déposer le dossier de subvention suivant :
  - o Dotation de Soutien à l'Investissement local 2021
- Accepter les modalités de financement présentées en séance ;
- Autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/05/2021



Le Maire



Hervé De TROGOFF